

MAIRIE DE MELICOQ

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 04 Avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le 04 Avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel FLAMANT, Maire. Monsieur le Maire demande l'accord au Conseil Municipal pour l'ajout d'un point complémentaire à l'ordre du jour.

MEMBRES PRESENTS : MM FLAMANT M. - CARDON P. – COLLÉ G. – JOLIVET B. - LANDUYT N. - DEFRESNE X - ZANCZAK P. – BOURDON J. –
Mmes DELABIE ML. - FONTAINE V. - FLORENCHIE MC - VANDENBROM C

Absents excusés : WILLOT S. - LAMBERT F. - GONCALVES M.

Début de séance : 19h00 – Fin de séance : 22h10

Mme FONTAINE V. a été élue secrétaire

Convocation le 28 Mars 2018.

Il a été rajouté à l'ordre du jour :

- **CONDITIONS D'ADMISSIONS AUX ECOLES DES ENFANTS EXTERIEURS DE LA COMMUNE.**

Ordre du jour :

- Nomination d'un secrétaire de séance
- Acceptation du compte rendu du 18 décembre 2017
- Compte administratif du budget principal 2017
- Compte de gestion du budget principal 2018
- Affectation du résultat du budget principal 2018
- Taux communaux 2018
- Subventions aux associations 2018
- Budget principal 2018
- Demande de subvention à la DETR - Portes Ecoles
- Déclaration d'intention d'adhérer à la compétence optionnelle éclairage public du SEZEO
- Approbation du PLU (Plan Local d'Urbanisme)
- Demande d'avis sur les statuts du Syndicat du Matz
- Conditions d'admission aux écoles des enfants extérieurs la commune
- Questions diverses

I-/COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2017

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le compte administratif 2017 du budget principal comme suit :

Investissement

| | | |
|----------|-----------|---------------------|
| Dépenses | Prévu : | 288 599,17 € |
| | Réalisé : | 92 581,85 € |

| | | |
|----------|-----------|---------------------|
| Recettes | Prévu : | 288 599,17 € |
| | Réalisé : | 100 325,79 € |

Fonctionnement

| | | |
|----------|-----------|---------------------|
| Dépenses | Prévu : | 609 350,43 € |
| | Réalisé : | 520 049,68 € |

| | | |
|----------|-----------|---------------------|
| Recettes | Prévu : | 609 350,43 € |
| | Réalisé : | 534 394,71 € |

Résultat de clôture de l'exercice

| | |
|-------------------|----------------------|
| Investissement : | -53 280,23 € |
| Fonctionnement : | 28 857,57 € |
| Résultat global : | - 24 422,66 € |

Monsieur le Maire quitte la séance et Monsieur CARDON Patrick, 1^{er} Adjoint au Maire, met en délibéré le compte administratif 2017 du budget principal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent le compte administratif 2017 du budget principal.

II-/ COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL 2017

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion du budget principal est établi par la trésorerie de Thourotte à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal,

Votent le compte de gestion du budget principal 2017, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

III-/ AFFECTATION DE RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Considérant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : **14 345,03 €**
- Un excédent reporté de : **67 792,77 €**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **82 137,80 €**

- un déficit d'investissement de : **53 280,23 €**
- un déficit des restes à réaliser de : **00,00 €**

Soit un besoin de financement de : **53 280,00 €**

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT **82 137,80 €**

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) **53 280,23 €**

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **28 857,57 €**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT **53 280,23 €**

IV-/ TAUX COMMUNAUX 2018

Monsieur le Maire présente, au Conseil Municipal, l'évolution des bases d'imposition prévisionnelles pour l'année 2018 communiquées par les services fiscaux. Et sont également portés à la connaissance des conseillers municipaux, les éléments de calcul du produit fiscal de référence pour l'année 2018.

| TAXES | TAUX 2017 % | TAUX 2018 % | BASES IMPO. PREV |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------------------|
| HABITATION | 17.44 | 17.96 | 130 910 |
| FONCIERE BATI | 26.89 | 27.69 | 120 341 |
| FONCIERE NON BATI | 88.69 | 91.33 | 28 404 |
| COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISE | 16.56 | 17.05 | 4 331 |
| | | | 283 986 |

Après calcul du produit correspondant en appliquant les nouveaux taux, le produit attendu de fiscalité passe de 271 752 € à **283 986 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité: Décide, d'augmenter les taux en 2018 de 3 % de façon linéaire

V-/ SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de répartir la somme ouverte de **1 763,00 €** au **compte 6574** du Budget principal de 2018 comme suit :

| 2017 | | 2018 | | Proposition |
|--|----------|--|--|-------------|
| ASSOCIATION MELICOCQ | | | | |
| AC2S | 170,00 | AC2S | | 80,00 |
| Amicale des Cheveux Blancs | 170,00 | Amicale des Cheveux Blancs | | 0,00 |
| Association des biens comm. Chasse/pêche | 170,00 | Association des biens comm. Chasse/pêche | | 80,00 |
| APE | 170,00 | APE | | 80,00 |
| Coopérative scolaire | 170,00 | Coopérative scolaire | | 80,00 |
| Mélicocq gym | 170,00 | Mélicocq gym | | 80,00 |
| Poney club | 170,00 | Poney club | | 80,00 |
| COS (74 000 € * 0.51 %) | 377,40 | COS | | 383,00 |
| Association sauvegarde du Patrimoine de mélicocq | 170,00 | Association sauvegarde du Patrimoine de mélicocq | | 80,00 |
| Subvention exceptionnelle ASPM – réfection calvaire | 1 000,00 | Subvention exceptionnelle - Association sauvegarde du Patrimoine de mélicocq | | 620,00 |
| ASSOCIATION EXTERIEURES | | | | |
| Aumônerie | 50,00 | Subvention exeptionnelle Monsieur GUENAFF - EXPO CENTENAIRE | | 200,00 |
| Le monde Musical | 60,00 | Le monde musical | | 0,00 |
| secours catholique | 50,00 | secours catholique | | 0,00 |
| vie libre | 50,00 | Le Fil d'ariane | | 0,00 |
| PEP | 50,00 | La ligue française | | |
| | | AFSEP | | |
| | | ABEJ COQUEREL | | |
| | | APF (Association des Paralysés de France) | | |
| Proposition à 2 997,40 € | | Proposition à 1 763,00 € | | |

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent la répartition comme dessus.

VI/ BUDGET PRINCIPAL 2018

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget principal 2018.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal votent le budget principal 2018 comme suit :

| | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|----------------------|-----------------------|-----------------------|
| DEPENSES 2018 | 564 474.77€ | 196 803.48 € |
| RECETTES 2018 | 564 474.77 € | 196 803.48 € |

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un courrier au service juridique de l'assurance Groupama sera fait concernant l'assurance chômage de Mme BOULOUIS Virginie estimant que la commune n'a pas à prendre en charge celle-ci.

VII/ DEMANDE DE SUBVENTION A LA DETR – PORTES ECOLES

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le projet d'installation de portes d'entrée aux écoles situées place Commandant Perreau a un coût prévisionnel de 9 395.00 € HT soit 11 274.00 TTC et peut bénéficier d'une subvention de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 45 % HT.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total HT : 9 395.00 €

DETR à 45 % : 4 228.00 €

Coût communal HT: 5 167.00 €

L'échéancier de réalisation de ce projet serait d'1 mois pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident :

- de finaliser le projet d'installation de portes d'entrées aux écoles
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- de solliciter une subvention à la DETR

VIII/ DÉCLARATION D'INTENTION D'ADHERER A LA COMPÉTENCE OPTIONNELLE ECLAIRAGE PUBLIC DU SEZEO

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SEZEO vient de développer une compétence publique en éclairage.

Les communes qui adhéreront à cette compétence auront accès non seulement à un service de maintenance complet, mais aussi à des différentes aides à l'investissement.

Il est donc demandé aux communes intéressées par ce service de faire connaître leurs intentions d'adhésion.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal refusent d'adhérer au SEZEO pour la compétence optionnelle éclairage public estimant que la commune n'est pas en mesure de financer cette participation actuellement mais qu'une adhésion ultérieure demeure possible.

IX/ APPROBATION DU PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME)

Le Conseil Municipal,

VU la Loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) n°2000-1208 du 13 décembre 2000 ;

VU la loi Urbanisme et Habitat (UH) n°2003-590 du 02 juillet 2003 ;

VU la loi portant Engagement National pour l'Environnement (ENE) n°2010-788 du 12 juillet 2010 ;

VU la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) n°2014-366 du 24 mars 2014 ;

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L. 151-1 à L. 153-26, L. 103-2, et R. 151-1 à R. 151-53 ;

VU l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 relative à la partie législative du livre 1^{er} du Code de l'Urbanisme ;

VU le décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre 1^{er} du Code de l'Urbanisme ;

VU la délibération en date du 23 avril 2014 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sur le territoire de la commune de Melicocq, et fixant les modalités de concertation avec la population ;

VU les débats sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLU organisés au sein du Conseil Municipal les 02 septembre 2015, 29 février 2016 et 13 octobre 2016 ;

VU la délibération en date du 05 avril 2017 tirant le bilan de la concertation qui s'est déroulée du 30 septembre 2015 au 05 avril 2017 inclus ;

VU la délibération en date du 05 avril 2017 arrêtant le projet de PLU ;

VU les avis reçus dans le cadre des consultations prévues par le Code de l'Urbanisme ;

VU l'arrêté du Maire en date du 03 octobre 2017 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de PLU ;

VU l'enquête publique à laquelle il a été procédé du 06 novembre 2017 au 06 décembre 2017, et le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur ;

VU les modifications proposées par la commission municipale d'urbanisme lors de la séance de travail du 16 février 2018, au cours de laquelle ont été étudiés les avis résultant de la Consultation des Personnes Publiques et les observations formulées lors de l'enquête publique ;

Considérant que le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L. 153-21 du Code de l'Urbanisme ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Connaissance prise du compte rendu de la séance de travail du 16 février 2018 réunissant la commission municipale d'urbanisme et certaines Personnes Publiques Associées ;

Après avoir discuté des modifications qu'il convenait d'apporter au document final ;

Considérant l'avis favorable du commissaire-enquêteur ;

Considérant que les modifications apportées aux limites de la zone agricole sont mineures et s'inscrivent dans les volontés communales du PADD de ne pas faire obstacle au développement de l'activité agricole ; que par ailleurs la demande d'urbanisation de certaines parcelles est contraire aux orientations dudit PADD ;

Considérant que le dossier de PLU prêt à être approuvé a été mis à disposition des membres du Conseil Municipal en mairie conformément à la mention portée sur la convocation à la présente séance ;

après en avoir délibéré, décide :

- de valider les propositions de la commission municipale d'urbanisme formulées lors de la séance du 16 février 2018,

- d'approuver le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Le Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du public à la Mairie, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture du secrétariat, ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires de l'Oise.

Il comprend les pièces suivantes :

- un rapport de présentation,
- un projet d'aménagement et de développement durables,
- des orientations d'aménagement et de programmation,
- un règlement écrit et un règlement graphique,
- des annexes techniques.

La présente délibération sera affichée en Mairie pendant 1 mois, et mention en sera faite en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département de l'Oise.

Cette délibération sera exécutoire après accomplissement des mesures de publicité mentionnées ci-avant, et dans les conditions prévues par les articles R. 153-20 et R. 153-21 du Code de l'Urbanisme.

Une copie de cette délibération sera adressée à la Préfecture du Département de l'Oise.

X/ DEMANDE D'AVIS SUR LES STATUTS DU SYNDICAT DU MATZ

Monsieur le Maire informe que le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Vallée du Matz a adopté ses statuts lors de la séance du Comité Syndical du 25 janvier 2018.

Comme le prévoit la réglementation, l'ensemble des communes et communautés de communes adhérentes doivent désormais rendre un avis sur ces statuts dans un délai de trois mois, soit jusqu'au 23 juin prochain.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal donnent un avis favorable sur les statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Vallée du Matz.

XI/ CONDITIONS D'ADMISSIONS AUX ECOLES DES ENFANTS EXTERIEURS DE NOTRE COMMUNE.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une demande d'une habitante de Maret-sur-Matz souhaitant scolariser son enfant à l'école de Mélicocq. Au vu de cette demande, Monsieur le Maire met en délibéré l'accueil des enfants provenant des communes extérieures sur l'école de Mélicocq.

Le conseil municipal **DECIDE A L'UNANIMITE** d'accueillir les enfants provenant des communes extérieures seulement si, ceux-ci sont gardés par une assistante maternelle agréée ou par une personne de la famille habitant Mélicocq comme l'année précédente.

Cette décision sera à réviser tous les ans.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un devis d'URBA-SERVICES concernant la mise à jour du Droit de Prémption Urbain (DPU). En effet, après avoir approuvé le PLU, ce document peut être complété par :

- Le droit de préemption urbain,
- La déclaration préalable de ravalement,
- Le permis de démolir,
- La déclaration préalable de clôture,

Le coût pour ces 4 procédures est de 2 220,00 € TTC.

Les membres du Conseil Municipal acceptent la proposition d'URBA-SERVICES et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Madame FONTAINE informe les membres du Conseil Municipal d'un courriel de la Médiathèque départementale au sujet de la bibliothèque de la commune. En effet celle-ci propose que la commune mette un terme au partenariat entre la commune et la MDO puisqu'il n'est plus actif depuis 2 ans et que de ce fait, les termes de la convention qui lie la commune à la MDO ne sont plus respectés.

Les membres du Conseil Municipal décident donc d'arrêter le partenariat entre la commune et la MDO.

Monsieur CARDON présente aux membres du Conseil Municipal le plan concernant le projet d'aménagement de sécurité rue du Moulin.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un courrier du Conseil Départemental de l'Oise concernant une motion pour l'instauration d'un moratoire sur les fermetures de classe. Après lecture de cette motion, les membres du Conseil Municipal acceptent de signer celle-ci.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Présidente du Conseil Départemental de l'Oise, Madame Nadège LEEVBRE est venue rendre visite à la commune afin d'échanger sur différents points notamment sur les travaux concernant la rue du Moulin et la route de Villers-sur-Coudun. Monsieur le Maire informe que le Conseil départemental va mettre en place un compteur de véhicules suite à leur passage fréquent dans le village. Monsieur le Maire a demandé également à ce que la rue du moulin et la rue de l'église jusqu'à la rocade passe en route départementale. Une aide pour la réfection de la route de Villers-sur-Coudun a été demandée.

Tour de table :

Monsieur ZANCZAK informe les membres du Conseil Municipal d'un courriel d'une habitante de Mélicocq exprimant son mécontentement quant à l'état de propreté dans lequel elle a retrouvé le city stade ce weekend end. Sur les photos jointes à ce courriel, certaines poubelles ont été enlevées.

Monsieur ZANCZAK et **Monsieur DEFRESNE** souhaitent contacter la gendarmerie afin de mettre place des contrôles pour améliorer la propreté de celui-ci.

Monsieur DEFRESNE informe les membres du Conseil Municipal qu'une réunion concernant la participation citoyenne sera organisée en mai.

Monsieur le Maire félicite Monsieur LANDUYT pour sa prestation de déneigement réalisée sur la commune.

Monsieur LANDUYT signale qu'un habitant de la commune a sorti du bois dans le fossé route de Villers-sur-Coudun.

Monsieur COLLÉ signale que le fossé du Poney Club est inondé fréquemment. Monsieur CARDON explique que cela s'explique par le fait que la ligne à haute tension passe à cet endroit, ce qui ne permet pas de creuser plus profond.

Madame DELABIE souligne la qualité du travail effectué par les agents techniques concernant le nettoyage des pavés autobloquants devant la salle multifonction.

Liste des délibérations et sujets abordés au cours de la séance :

| OBJET | N° |
|---|-----------|
| Compte administratif du budget principal 2017 | 01 |
| Compte de gestion du budget principal 2017 | 02 |
| Affectation du résultat du budget principal 2018 | 03 |
| Taux communaux 2018 | 04 |
| Subventions aux associations 2018 | 05 |
| Budget principal 2018 | 06 |
| Demande de subvention à la DETR - Portes Ecoles | 07 |
| Déclaration d'intention d'adhérer à la compétence optionnelle éclairage public du SEZEO | 08 |
| Approbation du PLU (Plan Local d'Urbanisme) | 09 |
| Demande d'avis sur les statuts du Syndicat du Matz | 10 |
| Conditions d'admission aux écoles des enfants extérieurs la commune | 11 |

Signatures des membres :

| | | | |
|----------------------------|--|------------------------|--|
| BOURDON Jacques | | GONCALVES Martine | |
| CARDON Patrick | | JOLIVET Bertrand | |
| COLLE Gérard | | LAMBERT Florence | |
| DEFRESNE Xavier | | LANDUYT Nicolas | |
| DELABIE Marie-Louise | | VANDENBROM Claudine | |
| FONTAINE Valérie | | WILLOT Sophie | |
| FLAMANT Michel | | ZANCZAK Philippe | |
| FLORENCHIE Marie-Claude | | | |